



CHARTRE DU BÉNÉVOLAT

Bienvenue !

Devenir bénévole à la Croix-Rouge française, c'est agir pour "protéger et relever sans condition les personnes en situation de vulnérabilité et construire, avec elles, leur résilience" (Projet associatif de la Croix-Rouge française, 2020).

MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT

En rejoignant la Croix-Rouge française, vous intégrez une association de plus de 150 ans d'histoire, membre d'un Mouvement international dont les principes humanitaires fondent la mission et la façon d'agir. Notre association met en œuvre son projet associatif avec le concours de l'ensemble des volontaires de la Croix-Rouge française : bénévoles, salariés et volontaires en service civique. Ces acteurs contribuent au quotidien, dans leur diversité et en complémentarité, à l'accompagnement des différents publics et à la sensibilisation du grand public, des enfants et des jeunes aux enjeux humanitaires, citoyens, environnementaux et de santé.

Que vous agissiez de manière ponctuelle ou durable, dans une structure d'action de la Croix-Rouge française ou dans une structure d'action tierce partenaire de la Croix-Rouge française (universités, établissements scolaires, entreprises...), cette charte organise le cadre de l'engagement réciproque qui vous lie désormais à notre association, et dont les modalités sont précisées dans le règlement du bénévolat.

L'ENGAGEMENT DE LA CROIX-ROUGE VIS-À-VIS DE VOUS

La Croix-Rouge française s'engage à :

- ✓ vous informer sur les principes fondamentaux et l'éthique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la signification de l'emblème, ainsi que la mission, et l'organisation de la Croix-Rouge française ;
- ✓ vous présenter votre mission, vos fonctions et actions, et déterminer avec vous le temps consacré et la périodicité de votre engagement ;
- ✓ mettre à votre disposition les éléments de la tenue Croix-Rouge française adaptés, pendant le temps de votre mission ;
- ✓ garantir les conditions de remboursement des frais que vous auriez engagés pour l'exercice de votre mission, suivant les modalités définies par votre structure d'action ;
- ✓ vous proposer un parcours d'intégration adapté à votre engagement ;
- ✓ assurer gratuitement la formation correspondant à votre mission et vous donner accès à un parcours de formation diversifié et adapté ;
- ✓ accueillir vos idées et initiatives pour répondre aux besoins sociaux et améliorer notre impact social ;
- ✓ vous donner les moyens de justifier et de valoriser votre expérience bénévole.



VOTRE ENGAGEMENT VIS-À-VIS DE LA CROIX-ROUGE

Au service des plus vulnérables, vous vous engagez à :

- ✓ agir volontairement dans le respect des personnes, des missions, des règles de la Croix-Rouge française et des principes du Mouvement international ;
- ✓ être responsable et assidu dans l'accomplissement des tâches que vous aurez choisi d'assurer ;
- ✓ porter les éléments de la tenue Croix-Rouge française adaptés à chacune des actions auxquelles vous participez, dans le respect des règles relatives au port de l'emblème ;
- ✓ suivre le parcours d'intégration puis les formations spécialisées adaptées à votre mission ;
- ✓ rendre compte des activités que vous aurez réalisées dans le cadre de votre mission.

Acteurs de l'association, vous vous engagez à :

- ✓ respecter le projet associatif, le règlement du bénévolat et le code de conduite de la Croix-Rouge française ;
- ✓ agir de façon totalement désintéressée, sans tirer bénéfice ou prétendre à une quelconque rémunération ou avantage ;
- ✓ respecter l'obligation de confidentialité : observer la discrétion la plus stricte quant aux informations et aux données personnelles auxquelles vous pourrez avoir accès dans l'exercice de vos activités, et ne pas en faire usage à son avantage personnel ;
- ✓ ne jamais utiliser votre appartenance à la Croix-Rouge française ou utiliser le nom et l'emblème à des fins personnelles (politiques, idéologiques, commerciales...), ou contraires aux intérêts de la Croix-Rouge française, notamment sur les réseaux sociaux ;
- ✓ ne faire de déclarations écrites ou orales qu'avec l'accord de l'autorité de la Croix-Rouge française ayant ordonné les missions ou l'action, tant au niveau local que national ou international ;
- ✓ autoriser gracieusement la Croix-Rouge française à faire usage de votre image, de votre voix, et/ou de vos propos, pour les besoins exclusifs de sa communication interne et externe, à partir de prises de vue photographiques et/ou audiovisuelles effectuées lors de votre participation aux activités de l'association ;
- ✓ restituer, immédiatement au terme de votre engagement bénévole, l'ensemble des moyens et documents mis à votre disposition et à ne plus user de la qualité de bénévole de la Croix-Rouge française.



Votre engagement peut librement être suspendu ou prendre fin à tout moment, à votre initiative. De son côté, la Croix-Rouge française pourra appliquer les sanctions prévues par le règlement du bénévolat.

POUR LE BÉNÉVOLE

Fait à
Le / / en deux exemplaires,
un pour le bénévole, un pour la Croix-Rouge française.

Nom

Prénom

Personne à contacter en cas d'urgence
(nom / qualité / numéro de téléphone) :

.....

.....

Votre signature

POUR LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Nom

Prénom

Qualité

Structure de rattachement

Signature

POUR LE BÉNÉVOLE MINEUR DE MOINS DE 16 ANS

Le parent / représentant légal

Nom

Prénom

Signature

RÈGLEMENT GÉNÉRAL EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Depuis le 25 mai 2018, le nouveau règlement européen général sur la protection des données personnelles (dit RGPD) est en vigueur dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Parmi les nouvelles mesures qu'il instaure figure, une information légale plus complète et précise des personnes concernées par le traitement de leurs données. Voici donc une information complète concernant les traitements dont vous faites l'objet en tant que bénévole de la Croix-Rouge française. Les données personnelles collectées par la Croix-Rouge française dans le cadre de votre engagement et pendant toute la durée de celui-ci sont destinées à la Croix-Rouge française dans le cadre de la gestion de ses acteurs bénévoles. Les traitements mis en oeuvre ont pour base légale l'intérêt légitime de la Croix-Rouge française et le respect de ses obligations légales.

Les données collectées ont notamment vocation à être utilisées pour :

- La gestion administrative : gestion du dossier d'activité, gestion des annuaires internes et des organigrammes, réalisation d'états statistiques ou de listes de bénévoles, gestion des dotations individuelles en fournitures, équipements, véhicules et cartes de paiement, contrôle de l'accès aux locaux et dispositifs de vidéo-protection, gestion des élections, gestion des décorations et de la chancellerie, gestion des déplacements et des missions, gestion des services de restauration, animation et envoi d'informations vous concernant et sur la Croix-Rouge française..
- La mise à disposition d'outils informatiques : suivi et maintenance du parc informatique, gestion des annuaires informatiques permettant de définir les autorisations d'accès aux applications et aux réseaux, mise en oeuvre de dispositifs destinés à assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications informatiques et des réseaux, gestion de la messagerie électronique professionnelle, l'intranet..
- L'organisation des missions et activités : gestion des agendas, gestion des tâches, gestion du planning et des affectations, composition des équipes, dispositifs de continuité d'activité..
- La gestion de votre engagement : évaluation, gestion des compétences, validation des acquis de l'expérience, mobilité, les délégations de pouvoir, y compris bancaires..
- La formation : suivi des formations, organisation des sessions de formation, évaluation des connaissances et des formations.

Vos informations sont transmises selon les cas :

- Aux organismes publics dans le cadre de nos obligations légales, ou de demandes de financement ;
- À nos sous-traitants techniques et informatiques ;
- À nos sous-traitants en matière de formation ;
- À nos partenaires, notamment bancaires.

Les données vous concernant ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Elles sont conservées par nos soins pendant la durée de votre engagement et/ou pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif du traitement et supprimées ou archivées pour la durée nécessaire à l'exécution de nos obligations légales et contractuelles.

Le responsable de traitement est le Président de la Croix-Rouge française et, par délégation, le Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles est Marie-Christine Graff et peut être contactée à l'adresse suivante : DPO@croix-rouge.fr ou 98, rue Didot - 75014 Paris.

Conformément aux dispositions légales en vigueur (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de vérification, de rectification, de limitation, de suppression et d'opposition pour motif légitime aux données qui vous concernent. Vous pouvez, sous réserve de la fourniture d'une pièce justificative d'identité, les exercer en vous adressant au délégué à la protection des données personnelles à l'adresse du siège de la Croix-Rouge française : 98, rue Didot - 75014 Paris ou par mail : DPO@croix-rouge.fr.

Vous disposez également, en cas de problème, du droit de vous adresser directement à l'autorité nationale de contrôle, à savoir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).



croix-rouge française

7 PRINCIPES

pour une cause commune



HUMANITÉ

Le principe d'Humanité incarne le cœur même de notre idéal universel et de notre mission qui considèrent l'inaliénable respect de la dignité humaine, et traduit notre action afin de prévenir et soulager toutes les formes de souffrances humaines.



NEUTRALITÉ

Le principe de Neutralité permet d'accéder à ceux qui ont besoin d'une assistance humanitaire efficace et désintéressée. Notre retenue, notre réserve et notre absence de jugement sont le gage de la confiance de tous pour accomplir notre mission.



VOLONTARIAT

Le principe de Volontariat résulte d'un libre choix où le service et l'action humanitaire des bénévoles, avec le soutien des permanents, ont pour motivation première l'assistance à toutes les personnes en situation de détresse et de vulnérabilité.



UNIVERSALITÉ

Le principe d'Universalité affirme le caractère mondial du Mouvement et son action universelle, l'égalité de droits entre chaque Société nationale et le devoir d'être solidaires les unes des autres tout en respectant la souveraineté de chacune.



IMPARTIALITÉ

Le principe d'Impartialité considère l'égalité des hommes devant la souffrance, proscrit toutes formes de discrimination et assure la protection et l'assistance de chacun en fonction de ses besoins. Au quotidien, seules la vulnérabilité et la détresse des personnes nous mobilisent pour agir.



INDÉPENDANCE

Le principe d'Indépendance conditionne notre mission humanitaire dans le plus strict respect de l'ensemble de nos Principes et assure notre autonomie vis-à-vis de toute ingérence politique, économique ou philosophique. L'auxiliarat des pouvoirs publics s'entend ainsi dans des liens de confiance où les États nous reconnaissent cette indépendance.



UNITÉ

Le principe d'Unité garantit l'unicité de chaque Société nationale pour intervenir avec l'ensemble de ses moyens sur tout le pays, sans exclusive, en situation d'urgence comme dans le quotidien de ses actions, et d'être représentée à l'extérieur. Il implique aussi l'ouverture à tous, sans distinction de sexe, de condition sociale, de religion ou autre : la Société nationale doit être le reflet de la société civile.



Cette charte est accompagnée du livret d'accueil du bénévole, du règlement du bénévolat et du code de conduite de la Croix-Rouge française.



croix-rouge française